



Neuropathie perinee suite accouchement

Par **felicite**, le **03/10/2008** à **15:05**

Bonjour,

Suite à un accouchement qui s'est mal passé (35 heures de travail, délivrance aux spatules, gros bébé, descente de vessie....en 2005), je souffre d'une neuropathie au niveau du périnée provoquant une désensibilisation lors des rapports et des fuites urinaires qui persistent malgré la pose d'un TVT début 2006. Cela à l'âge de 32 ans.

Cet accouchement s'est passé selon la volonté d'un médecin qui a souhaité- malgré ma demande et mon histoire (césarienne pour mon 1er enfant dûe à une toxémie gravidique et déclenchement par voie basse non efficace) - à poursuivre dans une voie alors que je demandais à avoir une césarienne.

Je souhaite aujourd'hui mettre en cause les responsables, ais-je une chance que cela aboutisse ?

Merci apr avance pour votre réponse

Par **ENG**, le **03/10/2008** à **15:19**

Bonjour Felicite,

Si je puis me permettre votre affaire apparait complexe et comporte des enjeux importants au point d'aller consulter un Avocat.

Vous pouvez soit prendre un avocat ayant la spécialité pour les préjudices corporels soit consulter un avocat dit généraliste mais ayant l'habitude de ce type de contentieux (il suffit de le lui demander avant de prendre un rendez-vous ou lors de votre entretien).

Celui-ci certainement lancera une procédure d'expertise médicale.

Ne tardez pas trop car cela peut prendre un peu de temps.

Bon courage.

ENG

<http://consodroit.fr>

Par **felicite**, le **03/10/2008** à **15:37**

Merci